

POLITIQUE D'ACCÈS HANDICAP

Accueillir chaque apprenant dans les meilleures conditions

L'IFSEF (Institut Français de Soins en Entreprises et Formations) s'engage à rendre ses formations accessibles à toutes et à tous. Que vous soyez ostéopathe en formation continue, salarié formé au sein de votre entreprise ou employeur qui nous confie une action de formation, nous faisons en sorte que la situation de handicap, visible ou non, durable ou temporaire, ne soit pas un frein à votre parcours.

Pour cela, l'IFSEF a désigné une **référente handicap**, votre interlocutrice privilégiée pour toute question liée à l'accessibilité et aux adaptations de formation.

Votre référente handicap

Orianne ORSONI

E-mail : refhandi.ifsef@gmail.com **Téléphone :** 06 34 55 12 76

Échange confidentiel, sans engagement, avant comme pendant votre formation.

1. À quoi sert la référente handicap ?

Elle est là pour vous écouter et trouver avec vous les solutions permettant de suivre votre formation dans de bonnes conditions. Concrètement, elle :

- **vous accueille et vous informe** sur l'accessibilité de nos formations, de nos lieux et de nos supports ;
- **analyse avec vous vos besoins** au regard du contenu, du rythme et des modalités de la formation ;
- **met en place les adaptations** nécessaires, en lien avec le formateur et l'équipe pédagogique ;
- **fait le lien avec les partenaires spécialisés** du handicap lorsque des aides techniques, humaines ou financières sont utiles ;
- **assure un suivi** tout au long de la formation et ajuste les aménagements si besoin ;
- **vous oriente** vers une structure plus adaptée si une formation ne peut pas être aménagée pour répondre à votre situation.

2. Quand la contacter ?

Idéalement en amont de la formation

Le plus tôt est le mieux : **dès votre demande d'information ou d'inscription**. Nos formations étant souvent courtes (une journée par exemple), un échange quelques semaines avant la session nous laisse le temps de préparer des supports adaptés, d'organiser la salle ou de mobiliser, si nécessaire, un partenaire ou un financement spécifique.

Mais aussi pendant la formation

Un besoin peut apparaître ou évoluer en cours de route : fatigue, douleur, difficulté avec un exercice pratique, un support ou une évaluation... **N'hésitez pas à solliciter la référente handicap à tout moment**, directement ou par l'intermédiaire de votre formateur. Il n'est jamais trop tard pour en parler.

Et pour les employeurs

Si vous inscrivez un ou plusieurs salariés, vous pouvez également contacter la référente pour anticiper les besoins d'un collaborateur (avec son accord) ou vérifier ensemble l'accessibilité du lieu lorsque la formation se déroule dans vos locaux.

3. Quelles adaptations sont possibles ?

Chaque situation est unique : les aménagements sont définis au cas par cas, avec vous. À titre d'exemples :

Domaine	Exemples d'aménagements
Supports pédagogiques	Documents transmis à l'avance, format numérique, police agrandie, contrastes renforcés, supports simplifiés.
Rythme et organisation	Pauses supplémentaires, temps de pratique aménagé, possibilité de se lever ou de changer de position.
Installation et matériel	Placement dans la salle, mobilier ou table de pratique adaptés, accès facilité au lieu de formation.
Travaux pratiques	Adaptation des gestes ou des postures demandés, exercices alternatifs visant les mêmes objectifs.
Évaluation	Temps majoré, modalités d'évaluation adaptées (orale, écrite, pratique) sans modifier les objectifs à atteindre.
Communication	Recours à un interprète ou à une aide humaine, avec l'appui des partenaires spécialisés.

4. Comment cela se passe-t-il ?

- 1. Vous prenez contact** avec la référente handicap par e-mail ou par téléphone.
- 2. Un entretien confidentiel** est organisé pour échanger sur vos besoins en formation.
- 3. Les adaptations sont définies ensemble** puis partagées avec le formateur, uniquement dans la mesure nécessaire et avec votre accord.
- 4. Un point de suivi** est proposé pendant et après la formation pour vérifier que les aménagements vous ont été utiles.

5. Confidentialité et respect de votre choix

- **Vous n'avez pas à justifier d'un diagnostic.** Nous nous intéressons à vos besoins, pas à votre dossier médical.
- **Une reconnaissance officielle (RQTH) n'est pas obligatoire** pour bénéficier d'un aménagement de formation.
- **Vos informations restent confidentielles** et ne sont transmises à personne, y compris à votre employeur, sans votre accord.
- **Vous restez libre** de signaler ou non votre situation et d'accepter ou non les aménagements proposés.

6. Un réseau de partenaires à vos côtés

Si nécessaire, la référente handicap s'appuie sur les acteurs spécialisés de notre territoire (Bouches-du-Rhône / Région Sud) :

- **Ressource Handicap Formation PACA** — appui aux organismes de formation pour adapter les parcours : www.rhf-paca.fr
- **Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse** — aides et conseils pour les personnes handicapées et les employeurs : www.agefiph.fr — 0 800 11 10 09
- **MDPH des Bouches-du-Rhône** — reconnaissance du handicap et orientation : www.mdp13.fr — 0 800 81 48 44
- **Cap emploi 13** — accompagnement vers et dans l'emploi, maintien dans l'emploi : www.capemploi-13.com — 04 42 95 70 30

Une question, un doute ? Même si vous n'êtes pas sûr(e) d'être concerné(e), contactez Oriane ORSONI : refhandi.ifsef@gmail.com — 06 34 55 12 76. Un simple échange permet souvent de trouver une solution.

Contact général IFSEF : contact@ifsef.fr — Document mis à jour en septembre 2026.